

NOTE	26.11.2020
CONCERNE	Consultation - Révision de la loi sur l'intégration

Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration est un processus interactif ayant pour finalité de favoriser le « Vivre Ensemble » de tous les résidents sur un territoire, ceci dans le respect des différences de chacun et avec une adhésion de tous à des valeurs communes.

A quoi doit servir une politique d'intégration ?

Une politique d'intégration doit formuler les grands principes à respecter, les axes de travail à favoriser, déterminer les objectifs à atteindre, définir le cadre et les outils/méthodologies avec lesquels travaillent les différents acteurs ayant la charge d'organiser ce processus réciproque au niveau local et national.

Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

L'ensemble des résidents d'un territoire donnée sont concernés par l'intégration, les besoins de certains groupes de personnes sont très variables :

- premier accueil sur une période de plusieurs mois pour les nouveaux arrivants
- mesures d'inclusion pour certains groupes de personnes à besoins spécifiques
- incitation à la participation active dans la vie de la communauté locale
- programmes d'intégration des citoyens et plus généralement de la société civile dans le cadre d'une fusion communale (Wiltz + Eschweiler)
- ...

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

Par rapport au territoire d'une commune, l'administration communale avec ses différents services, devrait être l'acteur institutionnel majeur en matière d'intégration. Mais à ce jour, les missions et les ressources humaines et financières liées à cette thématique ne sont pas ancrées dans le fonctionnement habituel d'une commune au Luxembourg ... avec quelques exceptions au niveau des communes de plus de 20.000 habitants.

Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

- définir au niveau national les priorités ainsi que les grands axes de travail concernant la thématique de l'intégration et du vivre ensemble

- inclure la thématique de l'intégration et du vivre ensemble dans le référencier des attributions obligatoires d'une commune au Luxembourg
- assister – au-delà d'un (simple) cofinancement - les administrations communales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'actions locaux visant à favoriser l'intégration et le vivre ensemble sur leur territoire
- ...

Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Gouvernement : déterminer le cadre de travail général au niveau national (lois, procédures, instruments, ressources financières et humaines, plan d'action pluriannuel ...)

Communes : déterminer le cadre de travail général au niveau local (priorités, instruments, ressources financières et humaines, plan d'action pluriannuel, ...)

Institutions : soutenir activement par leurs connaissances et un savoir-faire spécifique les efforts de tous les autres acteurs au niveau national et local

Fédérations : valoriser les initiatives de leurs membres en faveur de l'intégration et du vivre ensemble, collecter et mettre à la disposition de leurs membres les exemples Best-Practice d'ici et d'ailleurs, soutenir leurs membres de la mise en œuvre pratique de ces initiatives, ...

Société civile : valoriser les initiatives citoyennes, honorer le bénévolat, en matière d'intégration et du vivre ensemble

Citoyens : s'engager personnellement dans une activité favorisant l'intégration et le vivre ensemble dans son environnement proche